



N° 18.21
DECISION MODIFICATIVE n°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à Moras, le 1^{er} juin de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 58 Présents / 59 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (5)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (20)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Il est proposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2017. Elles comprennent notamment pour le budget :

⇒ En section de fonctionnement :

- ♦ Le règlement du sinistre Dumoulin financé par la reprise de subventions
- ♦ L'ajustement des crédits relatifs à la dotation aux amortissements et des affectations de résultats

Dépenses de fonctionnement

020 Dépenses imprévues de fonctionnement	- 370 €
6811 Dotations aux amortissements	370 €
6718 Charges exceptionnelles	50 000 €
Total	50 000 €

Recettes de fonctionnement

7815 Reprise sur subventions	50 000 €
------------------------------	----------

Dépenses d'investissement

020 Dépenses imprévues d'investissement	+ 1616.93 €
-----------------------------------------	-------------

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 0.49 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1246.44 €
28 153 Amortissement travaux	+ 370 €
Total	+ 1616.93 €

Les propositions se traduisent par un ajustement budgétaire réparti comme suit :

- ⇒ en section de fonctionnement par une augmentation de 50 000 €
- ⇒ en section d'investissement par une augmentation de 1616.93 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- Approuve la décision modificative n°1 du budget du SMND, telle que présentée.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 06.06 2018

Le Président,
Jean-Pierre JOURDAIN

